

SÉANCE ORDINAIRE **DU 03 AVRIL 2023**

Le trois avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aurouër, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, DICHAMP Sonia, GAGET Fabienne, LENOIR Yves, LIBOUREL Julie, GOURAND Jean-Claude, de RANGO Christine, de VILLENAUT Gabrielle

Absent excusé : Mr VARLET Charles-Henri

Secrétaire de séance : Mr LENOIR Yves

Date de convocation : 27 mars 2023

Ordre du jour :

- Vote des comptes de gestion 2022 (budget principal, locaux commerciaux, terrain « Route de Dornes »
- Vote des comptes administratifs 2022 (budget principal, locaux commerciaux, terrain « Route de Dornes »
- Affectation des résultats 2022 (budget principal, locaux commerciaux)
- Vote des taux d'imposition 2023,
- Vote des budgets primitifs 2023 (budget principal, locaux commerciaux)
- Travaux 2023 – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du contrat « Reconquête centre-ville centre-bourg »
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2023

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été envoyé par mail le 03 février 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2023/005 – Examen et vote du compte de gestion 2022 (budget principal)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur VOISIN, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022 (budget principal), après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023/006 – Examen et vote du compte de gestion 2022 (locaux commerciaux)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur VOISIN, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022 (locaux commerciaux), après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023/007 – Examen et vote du compte de gestion 2022 (Terrain « Route de Dornes »)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur VOISIN, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022 (Terrain « Route de Dornes »), après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2023/008 - Vote du compte administratif 2022 (budget principal)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAYLE, vote de compte administratif de l'exercice 2022 et arrêté ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	58 152 .00 €
	Réalisé :	25 194.51 €
	Reste à réaliser :	9 250.00 €
Recettes	Prévu :	58 152.00 €
	Réalisé :	29 345.03 €
	Reste à réaliser :	4 634.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	324 969.00 €
	Réalisé :	257 437.39 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	324 969.00 €
	Réalisé :	333 631.73 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4 150.52 €
Fonctionnement :	76 194.34 €
Résultat global :	80 344.86 €

Délibération n° 2023/009 - Vote du compte administratif 2022 (locaux commerciaux)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAYLE, vote de compte administratif de l'exercice 2022 et arrêté ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	9 911.00 €
	Réalisé :	9 909.02 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	9 911.00 €
	Réalisé :	6 965.24 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	10 647.00 €
	Réalisé :	6 473.76 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	10 647.00 €
	Réalisé :	9 551.49 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 2 943.78 €
Fonctionnement :	3 077.73 €
Résultat global :	133.95 €

Délibération n° 2023/010 - Vote du compte administratif 2022 (Terrain « Route de Dornes »)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAYLE, vote de compte administratif de l'exercice 2022 et arrêté ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	32 749.00 €
	Réalisé :	32 749.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	32 749.00 €
	Réalisé :	32 749.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	0.00 €
Résultat global :	0.00 €

Délibération n° 2023/011 – Affectation des résultats 2022 (budget principal)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	43 702.52 €
- un excédent reporté de :	32 491.82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	76 194.34 €
- un excédent d'investissement de :	4 150.52 €
- un déficit des restes à réaliser de :	4 616.00 €
Soit un besoin de financement de :	465.48 €
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	76 194.34 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	465.48 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	75 728.86 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 150.52 €

Délibération n° 2023/012 – Affectation des résultats 2022 (locaux commerciaux)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 001.69 €
- un excédent reporté de :	1 076.04 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 077.73 €
- un déficit d'investissement de :	2 943.78 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	2 943.78 €
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	3 077.73 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 943.78 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	133.95 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 943.78 €

Délibération n° 2023/013 – Taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les taux d'imposition 2023 des taxes foncières, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 37.15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.19 %
- Taxe d'habitation : 14.28 %

Délibération n° 2023/014 – Vote du budget primitif 2023 (budget principal)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses :	81 442 Euros
Recettes :	86 058 Euros

Fonctionnement

Dépenses :	349 994 Euros
Recettes :	394 994 Euros

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	90 692 Euros (dont 9 250 € de RAR)
Recettes :	90 692 Euros (dont 4 634 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	349 994 Euros
Recettes :	349 994 Euros

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Au-delà de ce plafond, les virements de chapitre à chapitre nécessiteront le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative.

Délibération n° 2023/015 – Vote du budget primitif 2023 (locaux commerciaux)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses :	10 207 Euros
Recettes :	10 207 Euros

Fonctionnement

Dépenses :	10 647 Euros
Recettes :	10 647 Euros

Délibération n° 2023/016 – Travaux 2023 – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du contrat « Reconquête centre-ville centre-bourg »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux à réaliser dans les bâtiments communaux, à savoir le changement du chauffage de l'école et de la Mairie (installation de pompes à chaleur). Le devis fait apparaître un montant estimatif de travaux s'élevant à 31 065.03 Euros hors taxes.

Compte tenu de sa nature, ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du contrat « Reconquête centre-ville centre-bourg ».

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de changement du chauffage de l'école et de la Mairie pour un montant de 31 065.03 Euros hors taxes.

- Approuve le plan de financement suivant :

~ Montant de l'aide du Département	13 979.26 Euros
~ Montant de l'aide de l'Etat (DETR)	10 872.76 Euros
~ Autofinancement	6 213.01 Euros

Total hors taxes 31 065.03 Euros

- Décide de faire réaliser les travaux dès que possible,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023,
- Sollicite pour partie du financement du projet une subvention du Conseil Départemental au titre du contrat « Reconquête centre-ville centre-bourg ».

Questions diverses

- Le Maire fait part d'un courrier du Notaire de Monsieur Jacques SABATIER demandant à la commune de renoncer à l'achat du terrain et de renoncer également aux poursuites (DUP). Après renseignements pris auprès du Notaire de la Commune et d'un avocat, il a été conseillé de renoncer à cette acquisition.

- A l'école, les deux classes sont maintenues pour la rentrée scolaire 2023.

- Suite à la hausse importante des tarifs de l'électricité, diverses actions ont été mises en place, notamment le remplacement d'un compteur C4 par 2 compteurs C5 (qui sont au TRV). D'autre part, les services de la Communauté d'Agglomération de Moulins ont effectué un bilan global et de synthèse de l'ensemble des bâtiments communaux et ont listé les différents travaux à effectuer en vue de faire des économies d'énergie.

- L'application Intra-Murros est abandonnée, car personne ne la consulte. Panneau Pocket est conservé.

- Le Conseil Départemental de l'Allier va installer un panneau LED devant la salle des fêtes. Ce panneau est appelé à conjuguer les informations communales et les informations départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

Y. LENOIR

Le Maire,

A. BORDE